

SAS BRUYERES REALTY

1, Quai Jules Courmont 69002 LYON
RCS LYON 820 177 830

SOCFIREV
36 rue de Courcelles

75008 PARIS

Lyon, le 31 mars 2017

Nos réf : CF/17.15

Objet : Prorogation de l'emprunt obligataire d'une période de 3 mois par Bruyères Realty SAS

Lettre recommandée avec AR N° 1A 117 988 7040 9

A l'attention de Monsieur FRERE

Monsieur,

Ce courrier vous est adressé en tant que représentant de la masse des porteurs d'obligations émises par Bruyères Realty SAS le 14 juin 2016 pour un montant de 240.000 € en vue de financer en partie un projet immobilier de rénovation de locaux d'activité à Décines Charpieu.

L'échéance de cet emprunt est fixée au 14 juin 2017. Par ce courrier, nous entendons proroger la durée de cet emprunt de 3 mois comme le permet la possibilité de prorogation à l'article 8 du contrat d'émission obligataire et repousser ainsi l'échéance au 14 septembre 2017.

En effet, le rythme de commercialisation des lots issus du projet de rénovation est plus faible qu'attendu et Bruyères Realty ne sera pas en mesure de rembourser l'emprunt et de verser les intérêts associés à la date du 14 juin 2017.

Bruyères Realty mettra à profit cette prorogation de 3 mois pour mobiliser les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt obligataire et au versement des intérêts auprès de sa société mère, Habitat Foncier Participations et Investissements. Cette dernière, garante de l'emprunt par le biais d'une garantie autonome à première demande, avancera les fonds nécessaires d'ici cette date pour le remboursement de l'emprunt obligataire et des intérêts.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian FICHARD

